



## INSTRUCTIONS DE COURSE

### **MOR BRAZ CATA CUP 2026**

*Nautisme en pays blanc*

**5C**

**23/05/2026**

**Piriac sur Mer**

*La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1. La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

#### **1. REGLES**

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

#### **2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

#### **3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS**

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés en ligne à l'adresse <https://npb.asso.fr/site/mor-braz-cata-cup/>

#### **4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]**

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement fourni par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

## 6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses : [23/05/2026](#)  
L'émargement aura lieu de 9h30 à 11h à l'accueil  
Le briefing aura lieu à 11h30 à côté de la gilleterie

Date	Classe
<a href="#">23/05/26</a>	<a href="#">Catamaran Double/Solitaire</a>

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la course est [13h](#).  
6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

## 7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sera celui de [Nautisme en Pays Blanc](#).

## 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

## 9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

- 9.3 Parcours longue distance :

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

## 10. MARQUES

- 10.1 Les marques de parcours sont définies dans les IC et seront confirmées dans les fiches course diffusées par avenant.  
10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours, une réduction de parcours ou un pointage officiel est une marque.

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles ou interdites sont précisées par les zones hachurées en **Annexe** ZONES DE COURSE.

## 12. LE DÉPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et [le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord](#).  
12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

## 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.  
13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).

#### 14. L'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

#### 15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 15.1 Pour la classe [catamaran](#), la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 15.2.1 Pour la classe [catamaran](#), la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.
- 15.3 Tout bateau ne respectant pas a distance limite de 500 autour de l'île Dumet, délimité par des bouées, sera automatiquement disqualifié et défini DNF.

#### 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 <sup>er</sup> (intersérie ou groupes temps compensé)
<a href="#">Catamaran</a>	<a href="#">180 - 200 minutes</a>	<a href="#">240 minutes</a>

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas [240 minutes](#) après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2).
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

#### 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé [à l'accueil](#).
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé [dans la salle de réunion](#). Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

#### 18. CLASSEMENT

- 18.1 [1](#) course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système temps sur temps.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information à [11h30](#), et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

#### 19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 *[DP] [NP]* Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place [à l'accueil le matin de 9h à 11h pour les arrivées et à 18h30 pour les retour sur la terrasse à l'étage](#).
- 19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

## **20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'ÉQUIPEMENT**

- 20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## **21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 *[DP]* Un bateau doit être conforme aux règles **90 minutes** avant son signal d'avertissement.

## **22. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels sont identifiés comme étant des semi-rigide avec un moniteur de la structure de l'école de voile à son bord.

## **23. ACCOMPAGNATEURS**

- 23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

- 23.4 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

## **24. ÉVACUATION DES DÉTRITUS**

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

## **26. PRIX**

Des prix seront distribués : **médailles pour les premiers, seconds et troisièmes équipages.**

**Arbitres désignés :** Lionel JACOPIN

Président du comité de course : Lionel JACOPIN

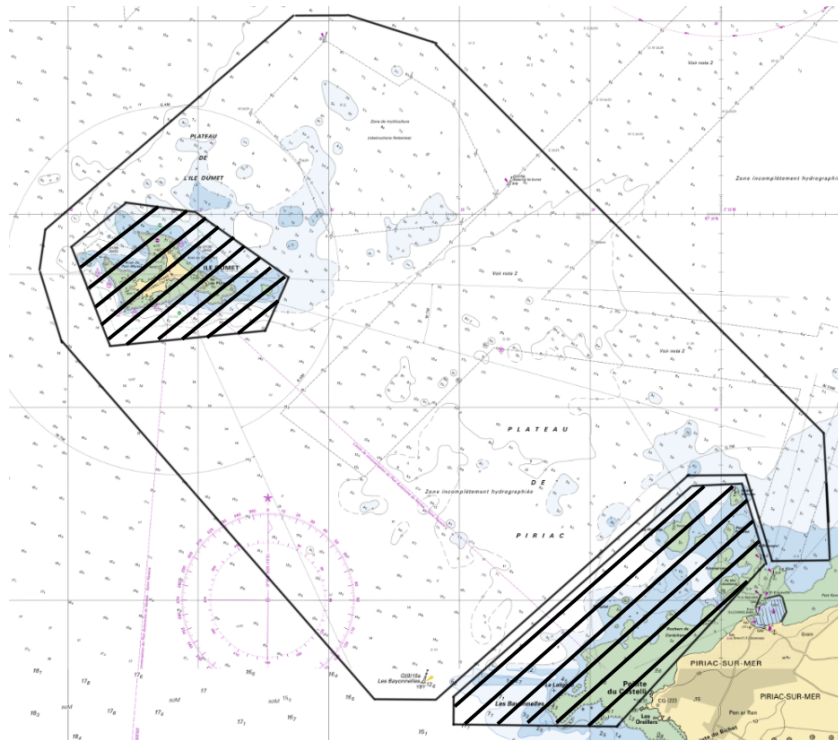
Président du comité technique : Quentin DELAUNOIS

Président du jury : Claude BOUCHER

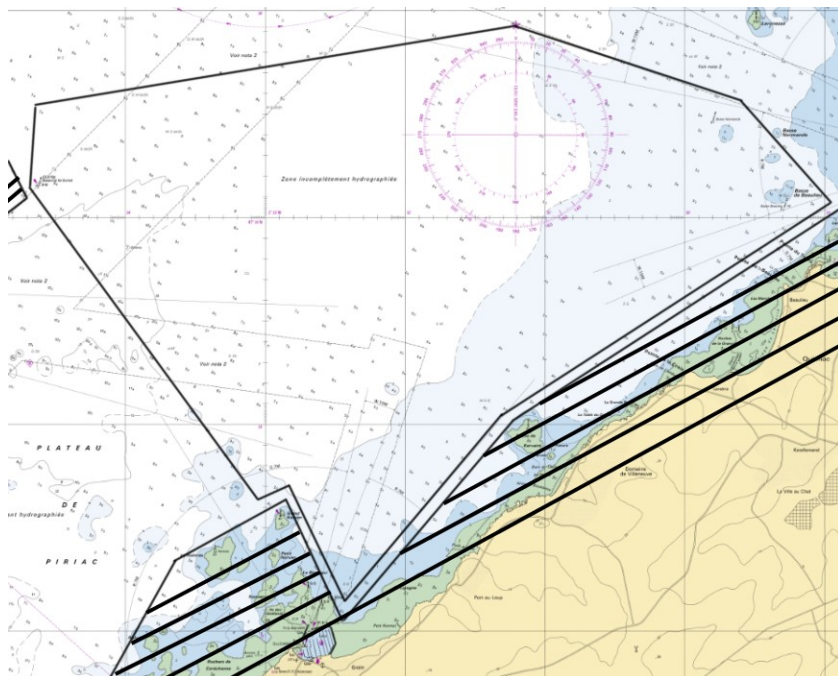
## ANNEXE ZONES DE COURSE

Les zones hachurées, que ce soit pour la zone 1 ou 2, sont des obstacles / zones interdites.

### Zone de course 1



### Zone de course 2



## ANNEXE PARCOURS

### Parcours 1 :

#### Ordre de passage des bouées :

Départ,

N1 : porte, passage au centre entre cardinale et bouée,

N2 : cardinale sur bâbord,

N3 : bouée sur bâbord,

N4 : bouée sur bâbord,

N5 : bouée sur bâbord,

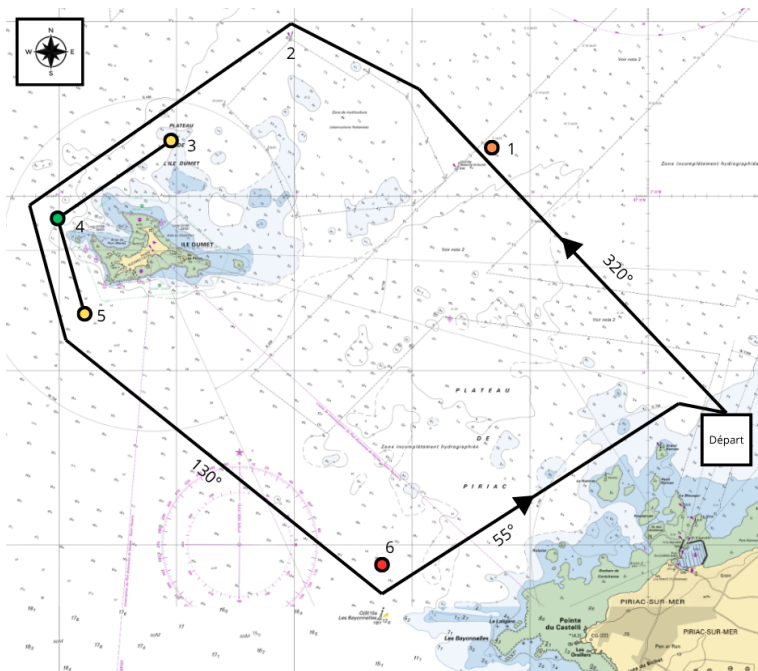
N6 : porte, passage au centre entre cardinale et bouée,

Arrivée.

Distance approximative :

21 km, soit 11,3 MN

**Un passage entre les marques 3, 4 et 5  
résulteront à une disqualification.**



### Parcours 2 :

#### Ordre de passage des bouées :

Départ,

N1 : porte, passage au centre entre cardinale et bouée,

N2 : bouée sur bâbord,

N3 : bouée sur bâbord,

N4 : bouée sur bâbord,

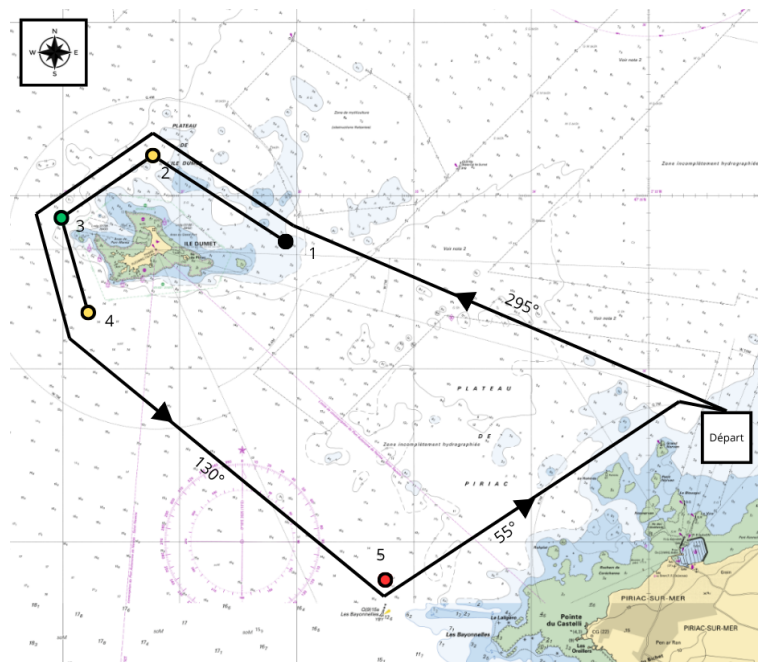
N5 : porte, passage au centre entre cardinale et bouée,

Arrivée.

Distance approximative :

19 km, soit 10,2 MN

**Un passage entre les marques 1, 2, 3, et 4  
résulteront à une disqualification.**



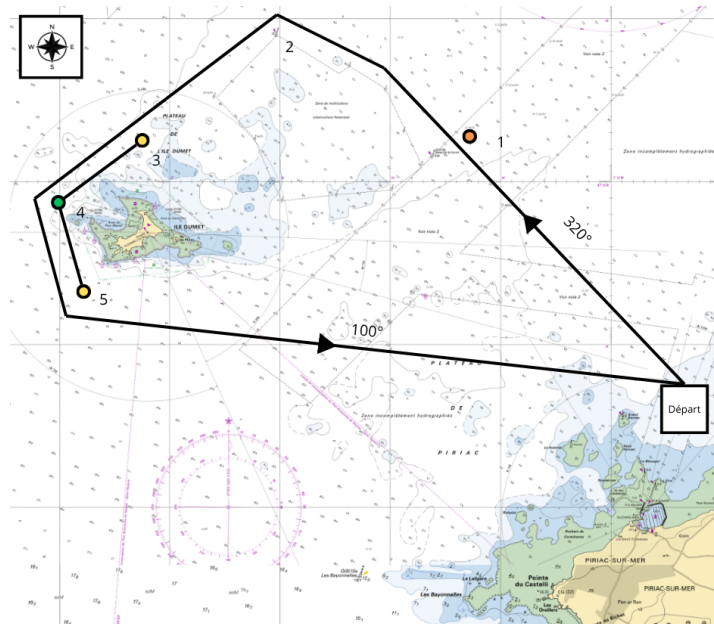
### **Parcours 3 :**

#### Ordre de passage des bouées :

Départ,  
N1 : porte, passage au centre entre cardinale et bouée,  
N2 : cardinale sur bâbord,  
N3 : bouée sur bâbord,  
N4 : bouée sur bâbord,  
N5 : bouée sur bâbord,  
Arrivée.

Distance approximative :  
18 km, soit 9,7 MN

**Un passage entre les marques 3, 4, et 5  
résulteront à une disqualification.**



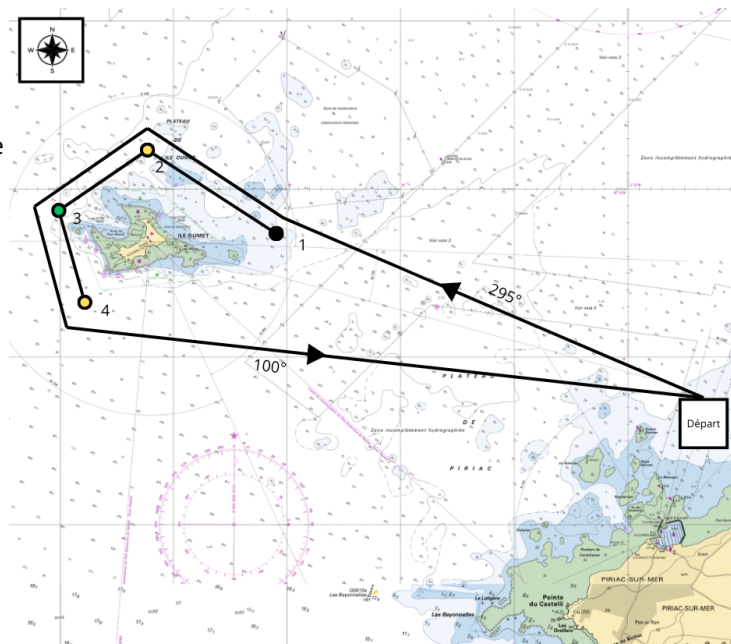
### **Parcours 4 :**

#### Ordre de passage des bouées :

Départ,  
N1 : porte, passage au centre entre cardinale et bouée,  
N2 : bouée sur bâbord,  
N3 : bouée sur bâbord,  
N4 : bouée sur bâbord,  
Arrivée.

Distance approximative :  
16 km, soit 8,6 MN

**Un passage entre les marques 1, 2, 3, et 4  
résulteront à une disqualification.**



### **Parcours 5 :**

#### Ordre de passage des bouées :

Départ,  
N1 : bouée sur tribord,  
N2 : cardinale sur bâbord,  
N3 : cardinale sur bâbord,  
N4 : porte, passage au centre entre  
cardinale et bouée,  
Arrivée

Distance approximative :  
16 km, soit 8,6 MN

